



Proposition de projet

Préparé pour: Mission Patrimoine religieux

Par:

7 mai 2013

Table des matières

<u>PRESENTATION DE L'ORGANISME</u>	<u>3</u>
<u>BILAN ET CONSTATS</u>	<u>4</u>
<u>DESCRIPTION DU PROJET</u>	<u>6</u>
<u>PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES</u>	<u>11</u>
<u>RÉSULTATS PRÉVUS ET RETOMBÉES ESCOMPTÉES</u>	<u>14</u>

Présentation de l'organisme

Mission Patrimoine religieux (MPR), organisme sans but lucratif, a pour mission de soutenir et promouvoir la conservation, la connaissance et la mise en valeur du patrimoine matériel et immatériel des congrégations et organismes religieux de tradition catholique du Québec. Fondé en 1995, l'organisme est le porte-parole et la référence en matière de patrimoine matériel, immatériel et mémoriel auprès des instances gouvernementales et civiles. MPR est le seul organisme œuvrant en patrimoine religieux qui a le souci de conserver et de transmettre, non seulement les pierres, mais aussi la mémoire collective de la vie et le charisme des congrégations religieuses.

Le patrimoine des congrégations et des organismes religieux de tradition catholique comprend des biens matériels (immobiliers et mobiliers) : sites, paysages, jardins, bâtiments, objets, documents d'archives, bibliothèques; et le patrimoine mémoriel et immatériel : traditions et récits oraux, rituels, valeurs, métiers, savoirs et savoir-faire. Il s'agit d'un patrimoine institutionnel qui a été construit, fabriqué, transmis ou acquis dans le cadre des fonctions et activités inhérentes à la mission de l'institution.

Depuis près de 20 ans, MPR a encouragé et soutenu les congrégations dans leurs démarches de protection, de conservation et de mise en valeur de leur patrimoine en organisant des ateliers de formation avec des experts sur des thèmes d'intérêt patrimonial (informatisation et numérisation des collections, conservation des objets, etc.), en collaborant avec différents organismes à la réalisation de plusieurs projets d'inventaires et d'expositions sur le patrimoine des congrégations religieuses. Depuis 1996, MPR organise un colloque annuel abordant des thèmes sur le patrimoine religieux (Identification des éléments du patrimoine, conservation et sauvegarde, transmission, relève, etc.) En 2012, MPR organisait une journée de réflexion sur l'avenir de l'organisme. À la suite du colloque, le conseil d'administration a pris des mesures pour proposer un projet répondant aux attentes et aux besoins de ses membres. Le présent projet est le fruit des recommandations du conseil d'administration et du comité *ad hoc* sur l'avenir de MPR.

Bilan et constats

MPR a rempli sa mission en sensibilisant et en aidant les congrégations religieuses et les organismes et institutions en patrimoine du Québec, à conserver, à faire connaître et à promouvoir le patrimoine religieux. Après 20 ans d'existence, MPR doit redéfinir ses objectifs pour répondre aux nouveaux besoins des congrégations religieuses.

Les congrégations religieuses doivent gérer la décroissance. En quatre décennies à peine, la situation et le portrait des congrégations religieuses se sont profondément modifiés. Au Canada, en 1975, il y avait 55 180 religieuses et religieux, en 2012, on en compte 16 900. Plus de 50 % des membres des congrégations ont plus de 75 ans. Au Québec en 1961, ils étaient 60 000, ils ne sont plus que 12 890 religieux et religieuses aujourd'hui. Leur moyenne d'âge oscille autour des 70 ans et entre 700 et 900 religieuses et religieux décèdent chaque année. Les congrégations font également face à une chute dramatique des vocations : en 1975, 1 173 jeunes étaient en formation, en 2004, 131 au Canada (<http://www.crc-canada.org/fr/crc-en-bref/statistiques>).

Dans une vision prospective concernant le sort des congrégations, on peut penser que dans 10 ans, certaines congrégations auront disparu et que le souvenir de ces hommes et de ces femmes appartiendra au passé. Quel sort réservé au patrimoine des congrégations religieuses? Qui prendra en charge les musées de ces institutions? Que feront-elles de leurs collections? Comment pourrons-nous assurer la transmission de ce patrimoine aux générations futures? Il est inutile ici de rappeler que le patrimoine des congrégations occupe une place centrale dans l'histoire du Québec, que cette histoire fait partie de nous. Croyants ou non, il s'agit bien de « notre » patrimoine. Le rapport Arpin sur la Politique du patrimoine culturel du Québec désignait le patrimoine religieux comme « fondateur » et « le plus universel, le plus diversifié et le plus riche et le plus répandu au Québec ». (Groupe-conseil sur la politique du patrimoine culturel du Québec, *Notre patrimoine : un présent du passé*, novembre 2000, p. 191). La connaissance, la conservation, la sauvegarde et la transmission de ce patrimoine nous incombent à tous.

Certaines congrégations ont développé des projets novateurs et des ébauches de solutions pour la conservation et la mise en valeur de leur patrimoine, mais pour le plus grand nombre, la question du patrimoine reste entière et la situation précaire. Plusieurs congrégations ne disposent pas de lieu ou de ressources permettant de sauvegarder leur patrimoine jugé significatif.

Le manque de relève et le vieillissement de leurs membres ont forcé les congrégations religieuses à réorganiser et à rationaliser leurs activités économiques et communautaires. Plusieurs congrégations ont fermé ou vendu leurs monastères, leurs couvents, leurs églises, leurs institutions d'enseignements et ont rapatrié leurs membres à la maison mère. Cette décroissance a des répercussions sur les ressources disponibles dans les congrégations pour la gestion de leur patrimoine. Les responsables du patrimoine dans les congrégations exercent plusieurs autres fonctions, étant souvent les rares personnes encore capables d'occuper des postes au sein de la communauté. Il y a donc un essoufflement des effectifs.

MPR subit les conséquences de ce déclin et a réagi en ouvrant son conseil d'administration aux laïcs impliqués en patrimoine religieux dans les congrégations ou dans les institutions vouées au patrimoine. L'engagement des personnes laïques dans cette cause assurera à moyen terme l'avenir du patrimoine religieux des congrégations. Lors de son dernier colloque, la présidente de MPR, sœur Pierrette Leclerc dressait le bilan de l'organisme et faisait les constats suivants:

- Grâce à ses activités, MPR a sensibilisé les congrégations religieuses à la nécessité de conserver et de protéger son patrimoine;
- Les projets et les collaborations ont permis de faire un bout de chemin, cependant certaines communautés sont laissées à elle-même dans la gestion de leur patrimoine;
- Certaines communautés ont adopté un plan d'action pour la protection de leur patrimoine (ententes avec des musées régionaux, projets de reconversion, etc.) mais force est de constater que la plupart des communautés n'ont ni les ressources humaines, ni les ressources financières pour assurer la gestion de leur patrimoine. Les

communautés sont laissées à elles-mêmes pour identifier, gérer, conserver et mettre en valeur leur patrimoine;

- Jusqu'à présent, les congrégations religieuses ont souvent travaillé en vase clos. Elles avaient les ressources humaines pour faire face à la décroissance, mais la situation change rapidement. Il faut aujourd'hui prendre des mesures collectivement afin de protéger, conserver et mettre en valeur notre patrimoine;
- MPR est à un tournant, l'heure est à la concertation. Il faut rassembler les forces pour faire face aux problèmes immédiats et développer une vision commune de la protection, de la conservation et de la mise en valeur du patrimoine religieux;
- Selon MPR, il y a une pénurie de ressources dans les communautés, des besoins d'expertise en patrimoine, un manque de concertation et de communication intercommunautaire, un besoin d'information sur le portrait de la situation actuelle du patrimoine dans les congrégations et une méconnaissance des services disponibles en patrimoine.

Lors du colloque de 2012, la présidente de MPR, sœur Leclerc, sonnait l'alarme : l'urgence de la sauvegarde du patrimoine religieux requiert des actions immédiates, à court et moyen termes. Quels moyens nous donnerons-nous pour répondre aux besoins pressants des congrégations? Quelles actions devons-nous entreprendre collectivement pour s'assurer que notre patrimoine et notre mémoire soient conservés pour les générations futures? Un comité de réflexion composé de religieux et de laïcs fut mis sur pied afin de proposer des solutions et faire des recommandations au conseil d'administration.

Description du projet

La réflexion entamée depuis quelques mois par le conseil d'administration et le comité *ad hoc* mis sur pied par MPR sur l'avenir de l'organisme a permis de développer un plan d'action selon 5 axes d'interventions :

1. Consulter
2. Conseiller et accompagner
3. Informer
4. Réseauter
5. Développer une vision et un projet commun

Axe 1 : Consulter

1.1 Objectifs :

- Déterminer les besoins et les attentes des congrégations religieuses en patrimoine
- Dresser le portrait patrimonial des congrégations : les interventions passées et à venir dans les secteurs du mobilier, de l'immobilier et de l'immatériel et leur plan d'action pour la conservation et la mise en valeur de leur patrimoine.

1.2 Moyens :

Consultation auprès des congrégations. La collecte des données de l'étude s'effectuera selon des méthodes quantitatives et qualitatives, soit par questionnaire et entretien. L'échantillonnage se fera en fonction de la taille, de la mission et de l'environnement des congrégations.

1.3 Résultats :

- Traduction des besoins et attentes en terme de service
- Rapport sur l'état du patrimoine et la gestion du patrimoine dans les congrégations religieuses

- Recommandations sur un projet mobilisateur et communautaire à partir de plusieurs hypothèses de travail

Axe 2 : Conseiller et accompagner

2.1 Objectifs :

Informier, conseiller et accompagner les communautés dans leur réflexion et leurs actions pour l'identification, la conservation et la mise en valeur de leur patrimoine.

2.2 Moyens

- Poser des diagnostics, évaluer des besoins et proposer des pistes de solution pour les cas urgents
- Établir un réseau de ressources professionnelles et d'experts en gestion du patrimoine (gouvernementales, communautaires, associatives) prêts à intervenir et à fournir des informations sectorielles ou ciblées autour de projets. Offrir des services personnalisés aux communautés dans les domaines juridique, administratif, en archivistique, restauration, conservation, muséologie, ethnologie
- Fournir des outils : colliger les documents pertinents sur le patrimoine religieux afin de les rendre accessibles aux congrégations religieuses
- Établir des scénarios pour le financement du service : tarifications, fonds privés ou publics, etc.

2.3 Résultats :

Démarrage d'un service de références, de conseil et d'accompagnement en patrimoine spécialisé en patrimoine religieux financé par diverses sources

Axe 3 : Informer

3.1 Objectifs :

- Diffuser les résultats des recherches, des études et des projets en patrimoine religieux
- Assurer une veille sur les expériences et les projets entrepris par les congrégations religieuses et s'assurer des retours d'expériences pour les congrégations.
- Informer les organismes et institutions en patrimoine sur le patrimoine des congrégations religieuses

3.2 Moyens :

- Se mettre en contact avec les organismes et institutions œuvrant en patrimoine religieux dans les régions du Québec
- Être en contact régulièrement avec les communautés religieuses
- Solliciter des avis et des conseils auprès de spécialistes en patrimoine
- Rédiger des chroniques et des articles sur des thèmes en patrimoine religieux
- Assurer une présence sur le web

3.3 Résultat :

Publication d'un bulletin d'information numérique 4 fois par année pour diffusion dans les congrégations et aux organismes et institutions en patrimoine et mise à jour régulière des outils, articles et liens proposés sur le site Internet de Mission Patrimoine religieux.

Axe 4 : Réseauter

4.1 Objectifs :

- Assurer la représentation de MPR auprès des associations et organismes religieux (RAR, ATTIR, CRC, etc.) et auprès des organismes et des institutions en patrimoine (CPRQ, SMQ, etc.)
- Développer les liens et les collaborations intercommunautaires sur des sujets d'intérêt commun et avec les organismes et institutions en patrimoine
- Favoriser des partenariats avec les instances gouvernementales, régionales et municipales, les autorités diocésaines et paroissiales
- Développer des activités de réseautage au niveau national et régional

4.2 Moyens :

- Assister aux colloques, activités des organismes et institutions en patrimoine pour faire connaître le patrimoine des congrégations religieuses et présenter le patrimoine des congrégations religieuses auprès des instances régionales, diocésaines et municipales
- Cibler et rencontrer les organismes et institutions en patrimoine pour faire connaître le point de vue des congrégations
- Établir et renforcer les liens avec les organismes religieux dont les activités ont une incidence sur le patrimoine des congrégations
- Solliciter des représentations au sein des organismes et institutions œuvrant en patrimoine

4.3 Résultats

Une meilleure connaissance des problématiques du patrimoine religieux des congrégations auprès des décideurs et la mise sur pied d'un réseau en patrimoine religieux.

Axe 5 : Développer une vision et un projet commun

5.1 Objectif :

- Développer un projet rassembleur et mobilisateur dont le but serait d'assurer à long terme la sauvegarde, la conservation et la mise en valeur du patrimoine des congrégations religieuses du Québec

5.2 Moyens :

- Dans le cadre de la consultation, identifier les besoins et les attentes des congrégations religieuses en terme de pérennité
- Appréhender les possibilités à long terme de la conservation et de la mise en valeur du patrimoine religieux *in situ* et *extra-muros*
- Présenter à MPR plusieurs recommandations et hypothèses de travail
- Planifier les actions à entreprendre en vue de la mise en œuvre du projet

5.3. Résultat :

Développer un projet novateur et mobilisateur pour assurer la conservation et la mise en valeur du patrimoine des congrégations religieuses du Québec.

Prévisions budgétaires

1. Consulter

Consultation	Description	Budget
Préparation des outils de consultation	40 heures	
Consultation	200 heures	
Analyse et rapport:	70 heures	
Total	310 heures	9 300\$
Frais de déplacement * (20 rencontres)	6 265km x 0,415\$	2 600\$

Frais d'administration		
Postes, communications, etc.		500\$
Total		12 400\$

* Québec et région : 325 km (5 rencontres), Montréal et région : 3 000 km (5 rencontres), Saguenay-Lac-St-Jean : 450 km (2 rencontres), Bas-Saint-Laurent-Gaspésie : 1 200 km (2 rencontres), Centre du Québec : 800 km (4 rencontres), Cantons de l'Est : 500 km (2 rencontres)

2. Conseiller et accompagner

Démarrage d'un service de références et d'accompagnement	Description	Budget
Réseau de ressources (20 personnes)	140 heures	
Document d'orientation	30 heures	
Scénarios pour le financement	70 heures	
Total	240 heures	7 200\$
Accompagnement sur des dossiers	60 heures	1 800\$
Colliger une trousse d'information en patrimoine religieux	40 heures	1 200\$
Frais de déplacement (4 000 km x 0,415\$)		1 660\$
Frais d'administration (Poste, communications, etc.)		700\$
Total		12 560\$

3. Informer

Publication d'un bulletin numérique (4 fois/année)	Description	Budget
Veille (30 semaines) 5 heures/semaine	150 heures	
Rédaction (4 numéros)	80 heures	
Mise en ligne et envoi courriel (4 numéros)	20 heures	
Total	250 heures	7 500\$

4. Réseauter

Développer un réseau	Description	Budget
Participation à des colloques et activités (6)	30 heures	900\$
Frais d'inscription et de représentation		500\$
Solliciter une représentation de MPR au sein de conseils d'administration (5)	30 heures	900\$
Frais de déplacement		500\$
Total		2 800\$

5. Développer une vision et un projet commun

Document présentant des hypothèses de travail, des prévisions budgétaires, un échéancier et des sources de financement	Description	Budget
Honoraires professionnels	90 heures	4 050\$

Total des prévisions budgétaires

Description	Budget
Personnel (960 heures x 30\$/heure)	28 800\$
Honoraires professionnels	4 050\$
Frais de déplacement	4 760\$
Frais d'administration	1 200\$
Frais de représentation	500\$
Total	39 310\$

Calendrier de réalisation : septembre 2013 à août 2014

Activités	09/13	10/13	11/13	12/13	1/14	2/14	3/14	4/14	5/14	6/14	7/14	8/14
Consultation												
Préparation des outils de consultation												
Consultation												
Analyse et rapport:												
Démarrage d'un service de références et d'accompagnement												
Réseau de ressources (20 personnes)												
Document d'orientation												
Scénarios pour le financement												
Accompagnement dans des dossiers												
Développer une trousse d'information en patrimoine religieux												
Publication d'un bulletin numérique (4 fois/année)												
Développer un réseau												
Participation à des colloques et activités (6)												
Solliciter une représentation de MPR au sein de conseils d'administration (5)												
Rédiger un document présentant des hypothèses de travail pour développer un projet commun												

Résultats prévus et retombées escomptées

Le patrimoine religieux fait partie de notre héritage collectif. Au cours de la dernière décennie, les instances gouvernementales, les autorités ecclésiastiques, les organismes et les institutions du patrimoine ont accompli un travail pionnier en identifiant des sites, des édifices, en procédant aux inventaires des lieux de culte, du patrimoine mobilier et du patrimoine mémoriel religieux. Grâce à ces initiatives, les congrégations religieuses ont pris conscience de la richesse de leur patrimoine. Elles ont pu identifier le patrimoine significatif pour leur communauté et ont une meilleure compréhension des enjeux mémoriels, de conservation et de mise en valeur du patrimoine. Aujourd'hui, elles doivent prendre des mesures pour gérer ce patrimoine et assurer sa pérennité. Les congrégations ne peuvent remplir cette mission seules, elles doivent trouver des ressources pour répondre aux nouveaux besoins, collaborer avec des partenaires provenant de différents milieux et se donner une vision commune de l'avenir de leur patrimoine.

MPR souhaite poursuivre sa mission. La mise sur pied d'un service spécialisé de références et d'accompagnement est devenue une nécessité, les communautés n'ayant plus les ressources à l'interne pour la gestion de leur patrimoine. En multipliant des possibilités d'échanges et en développant le réseautage, MPR veut sensibiliser les instances religieuses, gouvernementales, municipales, régionales et muséales à l'importance de préserver et de mettre en valeur le patrimoine des congrégations religieuses pour les générations futures. MPR croit que l'avenir du patrimoine des congrégations religieuses réside dans le développement de projets de collaboration entre les congrégations et avec des partenaires locaux, régionaux et nationaux.

L'heure est à la concertation et à la solidarité intercommunautaire, en se donnant une vision commune et en développant un projet communautaire, MPR souhaite que les congrégations se donnent collectivement les moyens et les ressources pour assurer la pérennité de leur patrimoine.